

## GLOSSAIRE

**AAE** : Animateur Assistant d'Equitation. Le diplôme d'AAE de la FFE est de niveau III (CAP, BEP). Depuis mars 2020, le titre d'AAE a été remplacé par celui d'AE (animateur d'équitation). Ce professionnel exerce la profession d'Animateur Soigneur (voir ce terme).

**AE** : Animateur d'équitation, remplace le titre d'AAE. Ce professionnel exerce la profession d'Animateur Soigneur (voir ce terme).

**AES** : Accompagnant Educatif et Social (AES) aide au quotidien des enfants, des adultes ou des personnes âgées vulnérables ou en situation de handicap. Il les accompagne dans les actes de la vie quotidienne, les relations sociales, l'intégration scolaire et les loisirs. Regroupe actuellement les anciennes filières des AMP et des AVS. Trois spécialités : accompagnement de la vie à domicile, accompagnement de la vie en structure collective et accompagnement vers l'éducation inclusive et la vie ordinaire (voir abréviation AESH).

**AESH** : Accompagnants des élèves en situation de handicap. C'est une spécialisation au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social: il s'agit de faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs (voir les abréviations AES, DEAES).

**AHA** : Allocation aux Adultes Handicapés. Aide financière qui permet d'assurer un revenu minimal aux personnes en situation de handicap. Pour la toucher, plusieurs critères sont pris en compte : taux d'incapacité, âge, lieu de résidence ou encore ressources.

**AMP** : Aide Médico-Psychologique, professionnel paramédical exerçant une fonction d'accompagnement et d'aide dans les actes de la vie quotidienne, en prodiguant des soins de bien-être et d'hygiène, notamment aux personnes souffrant de handicaps. Depuis 2016, cette profession est fusionnée avec celle d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) pour former un nouveau diplôme et une nouvelle filière : accompagnant éducatif et social (AES).

**Animateur soigneur** : métier équestre. Le professionnel accueille et met en confiance les nouveaux cavaliers et leurs familles dans l'approche des chevaux et l'initiation à l'équitation, il entretient les chevaux. Il travaille sous la responsabilité d'un enseignant d'équitation de niveau IV ou plus. Diplômes requis : AAE, AE, BAPAAT, CQP ASA

**AP** : Animateur poney. Le titre d'AP de la FFE a été remplacé par le titre d'AAE, lui-même à ce jour, remplacé par le titre d'AE.

**APA** : Allocation Personnalisée d'Autonomie

**APA** : Allocation Personnalisée d'Autonomie : allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie.  
<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/beneficier-daides/lallocation-personnalisee-dautonomie-apa>, consulté le 7/5/18

**APAS** : Activité Physique Adaptée et Santé. Licence du STAPS concernant les activités physiques adaptées à destination de personnes âgées, malades, en situation de handicap, en difficulté sociale ou touchée par la perte d'autonomie.

**ARS** : Les Agences Régionales de Santé sont chargées du pilotage régional du système de santé.

**ASE** : L'Aide Sociale à l'Enfance est un service du Département dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance.

**Association Espoir** : Plusieurs associations de soutien social portent ce nom. Elles ne semblent pas être fédérées en réseau.

**ATE** : Accompagnateur de Tourisme Equestre. Il prépare et conduit promenades et randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés. Titre délivré par la FFE de niveau IV.

**Autisme** : L'autisme, ou plus généralement les troubles du spectre de l'autisme (TSA), est un trouble du développement humain caractérisé par des difficultés de l'apprentissage social et de la communication, avec des comportements stéréotypés et persévérants.  
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Autisme>, site consulté le 9/5/18

**Auto-entreprise** : voir Micro-entreprise

**AVS** : Auxiliaire de Vie Scolaire, voir AES.

**Bande phrase avec la méthode PECS** : voir PECS

**BAP** : Brevet d'Animateur Poney, voir AAE et AE.

**BAPAAT** : Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien est un diplôme du Ministère chargé des sports et de la jeunesse de niveau V. Il représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles. Quand les personnes sont diplômées de l'option loisirs de pleine nature, elles peuvent exercer le métier d'animateurs-soigneurs (voir ce terme). Ce diplôme sera abrogé le 1er janvier 2021.

**BE** : Brevet d'état. Abréviation souvent utilisée dans le milieu équestre pour indiquer le BEES 1 ; les personnes utiliserons BE2 pour indiquer le BEES2.

**BEATEP** : Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire. Le BEATEP a été remplacé par le BPJEPS Spécialité animateur socioculturel.

**BEES 1er degré** : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, niveau 1. C'est un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat). Actuellement remplacé par le BPJEPS.

**BEES 2e degré** : formateur de formateurs, perfectionnement sportif et entraînement des sportifs de haut-niveau. C'est un diplôme de niveau 6 (licence). Actuellement remplacé par le DESJEPS.

**BFEEH**: Brevet Fédéral d'Encadrement Equi-Handi / mention handicap mental ou mention handicap moteur et sensoriel, spécialité pour les enseignants d'équitation délivrée par la FFE, pour l'accueil des publics porteurs de handicap.

**BFEEs** : Brevet Fédéral d'Encadrement Equi-Social. Spécialité pour les enseignants et animateurs d'équitation délivrée par la FFE, pour l'accueil des publics en difficultés sociales.

**BPJEPS** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, diplôme d'État de niveau 4 (baccalauréat) pour l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines des activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. Deux spécialités : Educateur sportif ou Animateur.

**CAMSP** : Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce est un lieu de prévention, de dépistage et de prise en charge d'enfants de la naissance à 6 ans par une équipe pluridisciplinaire médicale, paramédicale

et éducative. Il s'agit d'enfants présentant ou susceptibles de présenter un retard psychomoteur, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, des difficultés relationnelles.

**CATTP** : Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP). Il propose aux patients des actions de soutien et de thérapeutique de groupe, visant à maintenir, ou favoriser, une existence autonome. Le CATTP propose des activités d'une demi-journée (ex : musique, peinture, expression corporelle, théâtre). Par ce biais, les activités favorisent les approches relationnelles, la communication et l'affirmation de soi. <http://www.psycom.org/Glossaire-des-structures> (internet 19/2/2020)

**CDAPH** : La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est un organisme au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) chargé de répondre aux demandes faites par les personnes handicapées ou leurs représentants (cas des enfants mineurs) concernant leurs droits. La commission prend des décisions sur la base de l'évaluation et du plan personnalisé de compensation élaboré par la MDPH.

**CDE** : Comité départemental d'équitation. Niveau départemental de la FFE.

**CFPPA** : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

**CLIS** : Classes pour l'inclusion scolaire. C'était des unités au sein des écoles dédiées aux élèves handicapés. Des « classe à part » qui ne satisfaisaient qu'en partie au principe d'inclusion, elles ont été remplacées par les ULIS en 2015.

**CMP** : Centre Médico Psychologique. Prévention et diagnostic pour enfants et adultes.

**CMPP** : Centre Médico Psycho Pédagogique. Ce type de centre propose aux enfants et aux adolescents une évaluation multi-disciplinaire de leurs difficultés (apprentissage, relationnel, psychologique, scolaire...) pour en sortir un diagnostic et les soins en ambulatoire nécessaires à la mise en œuvre de la politique de santé mentale.

**CQP ASA** : Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant. Certificat de niveau 3 (CAP, BEP). Il permet d'exercer le métier d'Animateur Soigneur en milieu équestre (voir ce terme).

**CRE** : Comité Régional d'Equitation. Niveau régional de la FFE.

**CRMT** : Centre de Rééducation Motrice pour les Tout-Petits pour la rééducation et la réadaptation de très jeunes enfants lourdement handicapés.

**DEAES** : Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social. Diplôme de niveau V. Voir abréviations AES et AESH.

**DEES** : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé. L'éducateur spécialisé aide des personnes en situation de handicap ou en difficulté à devenir autonomes. Avec une double mission : contribuer à leur épanouissement personnel et à leur insertion en société. Depuis 2016, cette profession est fusionnée avec celle d'auxiliaire de vie sociale pour former un nouveau diplôme et une nouvelle filière : accompagnant éducatif et social.

**Dyslexie** : La dyslexie est un trouble de la lecture et de l'écriture spécifique et durable qui apparaît chez l'enfant et l'adolescent.

**Dysphasie** : La dysphasie est un trouble central lié au développement du langage oral qui peut toucher les aspects d'émission ou de réception.

**Dyspraxie :** La dyspraxie est une perturbation de la capacité à effectuer un geste ou une activité volontaire.

**DU :** Un Diplôme Universitaire (DU) est un diplôme propre à une université. Ce n'est pas un diplôme d'État. L'université organise, comme elle l'entend, ce type de diplôme : mode d'accès, durée de préparation, évaluation, coût.

**EEAP :** Les Établissements et Services pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) accueillent et accompagnent des enfants qui souffrent d'un polyhandicap (association d'une déficience mentale grave et d'une déficience motrice importante) entraînant une réduction notable de l'autonomie.

**EHPAD :** Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

**EMP :** Les Externats Médico Pédagogiques accueillent des enfants et des adolescentes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne avec ou sans troubles associés (à l'exception des troubles graves de la communication). Les difficultés peuvent être d'origine psychologique, familiale, sociale, et/ou organiques et entravent l'accès aux apprentissages.

**Eponaquest.** Programme de développement personnel et de renforcement des compétences professionnelles facilité par les chevaux, développé aux USA par Linda Kohanov et la fondation du même nom.

**Équicie :** Une pratique professionnelle de la médiation équine. L'équicien participe au développement de la personne en élaborant des projets de médiation. L'équicien travaille en équipe et en complément du thérapeute, de l'éducateur ou de la famille. Il se situe entre le prescripteur et le bénéficiaire. Diplôme de niveau III : Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

**Equifeel :** discipline équestre. Tests ludiques à pied où le cavalier choisit des niveaux de difficulté de contrat pour mettre en valeur sa complicité avec son poney / cheval.

**Equi-handi :** Regroupe les activités équestres proposées par les enseignants d'équitation aux personnes porteuses d'un handicap moteur, sensoriel, cognitif, mental ou social.

**Equimotricité :** éducation motrice et éveil psychomoteur, qui ne correspond ni à une prise en charge thérapeutique, ni à de la rééducation, mise au point par Catherine Saublens. L'objectif est que deux enfants, un meneur et un cavalier, travaillent ensemble pour développer leurs capacités psychomotrices avec un poney comme intermédiaire affectif, relationnel et moteur qui va les assister dans leurs différentes actions.

**Equit'aide :** Association proposant la formation à l'équicie, en relation avec Handi Cheval.

**Equitation éthologique :** pratique de l'approche du cheval suivant les principes des chuchoteurs américains qui ont développé des savoir-faire suivant leurs propres expériences. Le « natural horsemanship » a été nommé « équitation naturelle », « équitation comportementale » puis finalement « équitation éthologique » en 2003 par la Fédération Française d'Équitation. Les connaissances de ces chuchoteurs sont empiriques. Quelques-uns se tournent vers la science pour allier leurs compétences à des explications fondées sur des principes scientifiques.

**Equithérapie :** médiation thérapeutique avec des équidés pour les patients atteints de troubles psychiques.

Par extension, ce terme est utilisé, à tort, pour désigner des pratiques de sport, de loisir ou de bien-être avec les équidés pour des personnes porteuses de handicap ou ayant des difficultés sociales.

**ESAT :** Etablissement et service d'aide par le travail

**ESSMS** : Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

**ETP** : Equivalent temps plein. Un personne à mi-temps exerce à 0,5 ETP.

**Expert fédéral FFE** : personnes ressource pour la FFE. La FFE souhaite favoriser des formations de qualité à tous les niveaux, dans tous les domaines et dans toutes les régions. Dans ce but, elle a constitué un groupe de techniciens reconnus pour leurs compétences dans leur spécialité, animés par l'envie de transmettre leur savoir : les Experts Fédéraux.

**FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé. Ce foyer est une structure d'hébergement qui accueille des adultes gravement handicapés ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante et d'un suivi médical régulier.

**FENTAC** : Fédération Nationale de Thérapie avec le Cheval, organisme de formation

**FFE** : Fédération Française d'Equitation

**FNHC** : Fédération Nationale Handi Cheval. Voir Handi Cheval.

**Fondation Sommer** : fondation française qui finance les projets de développement de pratiques fondées sur les interactions humain – animal.

**Galops** : diplômes d'équitation de la FFE (de 1 (débutant) à 7 (entrée dans le circuit officiel de compétition))

**Handi Cheval** : Fédération Nationale Handi Cheval propose la formation en équicie par l'intermédiaire de l'association Equit'aide.

**HDJ** : Les Hôpitaux De Jour proposent une hospitalisation à temps partiel, c'est-à-dire des soins médicaux et/ou de réadaptation à des patients relativement autonomes, capables notamment de vivre à l'extérieur. Cela comprend une prise en charge médicale, psychologique, mais aussi parfois orthophonique, psychomotricienne... ainsi que des ateliers animés par des infirmiers psychiatriques et/ou des éducateurs spécialisés, qui peuvent se faire dans le cadre d'un CATTP.

**Hémiplégie** : Paralysie d'une ou de plusieurs parties du corps, d'un seul côté.

**Hippolib** : Le module de selle Hippolib se fixe sur une selle standard et permet de maintenir le cavalier.

**Hippothérapie** : En France, l'hippothérapie désigne la médiation avec le cheval utilisant l'impact moteur du cheval sur le patient. C'est une activité de rééducation encadrée par des thérapeutes paramédicaux. Les thérapeutes utilisent les mouvements du cheval transmis à son cavalier pour solliciter les systèmes neuro-moteur et sensori-moteur du patient afin de développer ses capacités motrices et d'améliorer son niveau fonctionnel. En Belgique, le terme hippothérapie désigne toutes les formes de médiation équine.

**Horse Boy** : Méthode mise au point par Rupert Isaacson pour communiquer avec son fils autiste grâce à l'amour de ce fils pour les animaux et plus particulièrement pour une jument. L'équitation s'est avérée être un formidable levier et ce père, grand voyageur, a emmené son fils à l'autre bout du monde à la rencontre de l'une des dernières cultures équestres de l'humanité, la Mongolie. Après un livre et un film, il a réalisé qu'il pourrait aider plus de familles en partageant et en enseignant les techniques développées avec son fils.

**IDE** : Infirmière Diplômée d'Etat

**IEM** : Un Institut d'Education Motrice (IEM) est un établissement médico-social qui propose des prises en charge pour les enfants et adolescents sujets à une déficience motrice importante afin de les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

**IFCE** : Institut Français du Cheval et de l'Equitation

**IFEQ** : Institut de Formation en Equithérapie

**IME** : Les Instituts Médico-Educatifs (IME) ont pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience. L'objectif des IME est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques. Les Instituts Médico-Educatifs regroupent ce que l'on désignait auparavant et de façon distincte les "Instituts Médico-Pédagogiques" (IMP) et "Instituts Médico-Professionnels"(IMPro).

**IMC** : Infirmité motrice cérébrale. Ancienne dénomination de la Paralyse cérébrale infantile. Voir ce terme.

**Itep** : Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques. Etablissements médico-sociaux qui accueillent les enfants et adolescents ayant des troubles d'ordre psychologique. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

**Makaton** : Système de communication, créé au Royaume-Uni et de conception privée, qui utilise à la fois un vocabulaire gestuel ainsi que des symboles graphiques.

**MAS** : La Maison d'Accueil Spécialisée propose un hébergement permanent à tout adulte handicapé gravement dépendant dont les capacités à réaliser les actes de la vie courante (se nourrir, s'habiller...) sont altérées.

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées. Guichet unique chargé de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches.

**MECS** : Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Ils fonctionnent en internat complet ou en foyer ouvert (les enfants sont alors scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur).

**Micro-entreprise** : Statut créé en 2009 sous le nom d'auto-entreprise et rebaptisé micro-entreprise en 2016 dans lequel l'entrepreneur crée une activité individuelle avec des charges et des obligations diminuées. Ne pas confondre avec la microentreprise (sans tiret) qui est un autre statut d'entreprise.

**OF** : Organisme de Formation

**OMS** : Organisation mondiale de la santé

**Orthophoniste** : Praticien qui accompagne les personnes de tous âges souffrant de troubles du langage et de la communication.

**Paralyse cérébrale infantile** : Syndrome associant trouble de la posture et trouble du mouvement. C'est un trouble non évolutif du contrôle moteur, résultant d'une lésion cérébrale non progressive et définitive survenue sur le cerveau en voie de développement (avant 2 ans, souvent à la naissance). Ce terme regroupe les personnes avec (IMOC) et sans atteintes intellectuelles (IMC).

**PECS** : Picture Exchange Communication System. Dispositif de communication par échange d'images, destiné aux enfants qui n'acquièrent pas le langage verbal.

**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**PMR** : Personnes à Mobilité Réduite

**Pony games** : série de jeux équestres à cheval ou à poney, le plus souvent en équipe.

**Praxie** : fonction de coordination et d'adaptation des mouvements dans le but d'accomplir une tâche

**Proprioception** : perception, consciente ou non, de la position des différentes parties du corps. Adjectif dérivé : proprioceptif.

**Psychomotricien** : Ce professionnel aide son patient à (re)trouver un équilibre psychocorporel, en utilisant différentes médiations. La psychomotricité considère que les fonctions motrices, sensorielles et l'état psychique, affectif et relationnel sont liés et indissociables.

**Résidence d'accueil temporaire** : Les établissements d'accueil temporaire accueillent des personnes âgées, dépendantes ou autonomes, de façon ponctuelle. La durée de l'accueil ne peut excéder quelques mois par an, consécutifs ou non.

**SARL** : Société à Responsabilité Limitée

**Savoirs éthologiques** : diplômes d'équitation éthologique de la FFE (de 1 (débutant) à 5 (confirmé)).

**SEGPA** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

**SESSAD** : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

**SFE** : Société Française d'Equithérapie, organisme de formation

**STAPS APA-S** : Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques -Mention Activités Physiques Adaptées et Santé

**TAC** : Thérapie avec le Cheval

**TCC** : Thérapies cognitivo-comportementales, voir ce mot.

**TDAH** : Troubles du Déficit de l'attention avec ou sans Hyperactivité

**TEACHH**: Treatment and Education of Autistic and related Communication handicapped CHildren » (Traitement et éducation des enfants autistes ou atteints de troubles de la communication associés). La méthode TEACCH a pour but de proposer à ces enfants un environnement cadré, structuré et parfaitement adaptés. Avec des repères temporels et visuels, l'espace est organisé pour les aider dans leur quotidien, mais aussi pour leur permettre d'acquérir confiance et autonomie. L'objectif est donc de leur offrir tous les moyens possibles d'apprendre, de comprendre et de communiquer.

**Thérapie d'échange et de développement** : thérapie ré-éducative destinée aux enfants avec un trouble du spectre autistique (TSA), basée sur l'échange ludique entre l'enfant et le thérapeute.

**Thérapies Comportementales et Cognitives (TCC)** : apprendre à gérer ses émotions, à se contrôler, travail sur les schémas de pensées.

Troubles du spectre autistique (TSA) : L'autisme, ou plus généralement les troubles du spectre de l'autisme (TSA), est un trouble du développement humain caractérisé par des difficultés de l'apprentissage social et de la communication, avec des comportements stéréotypés et persévératifs. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Autisme>, site consulté le 9/5/18

Troubles envahissants du développement (TED) : correspondent en grande partie aux troubles du spectre autistique (TSA). Ces troubles du développement apparaissent dans l'enfance. Ils se caractérisent par des altérations de certaines fonctions cognitives qui affectent les capacités de communication ou la socialisation de l'individu, associées à des intérêts restreints ou des comportements stéréotypés. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Trouble\\_envahissant\\_du\\_developpement](https://fr.wikipedia.org/wiki/Trouble_envahissant_du_developpement), site consulté le 9/5/18

ULIS : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS). Les élèves porteurs de handicap sont scolarisés dans des petites unités comprenant au maximum 12 élèves, encadrés par des enseignants spécialisés, mais, pour certains enseignements, ils sont intégrés à une classe ordinaire avec un accompagnement spécialisé en fonction de leurs besoins.

**issements et services sociaux et médicaux-sociaux<sup>6</sup>**

Champ de l'établissement	Nom de l'établissement	Financement	Champ de compétence	Alinéa de l'art. L. 312-1 CASF
<b>Aide sociale à l'enfance</b>	<p>Maison d'enfants à caractère social (MECS)</p> <p>Club de prévention spécialisée</p> <p>Service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO)</p> <p>Service d'Action éducative à domicile (AED)</p>	Aide sociale	Département	I - 1°
<b>Enfance handicapée et inadaptée.</b>	<p>Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)</p> <p>Institut d'éducation motrice (IEM)</p> <p>Institut médico-éducatif (IME)</p> <p>Institut médico-pédagogique (IMP)</p> <p>Institut médico-professionnel (IMPRO)</p> <p>Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)</p> <p>Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)</p>	Assurance maladie	État	I - 2°

<b>Enfance handicapée (0-6 ans)</b>	Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	80 % assurance maladie 20 % aide sociale	État-département	I - 3°
<b>Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)</b>	Centres et Foyers d'action éducative (CAE et FAE), Services éducatifs auprès du tribunal (SEAT)	État (ministère de la Justice)	État ou État-département	I - 4°
<b>Handicap mental ou physique, adultes</b>	Établissements et services d'aide par le travail (ESAT, anciennement CAT)	Assurance maladie depuis le 1er janvier 2017	État+Activité commerciale	I - 5°
	Centres de rééducation professionnelle, Centre d'orientation professionnelle	Assurance maladie - État		
<b>Personnes âgées</b>	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	Assurance maladie - aide sociale - allocation personnalisée d'autonomie (APA)	État-Département	I - 6°
	Foyers-logements, résidences autonomie, maisons de retraite pour personnes non dépendantes (EHPA)	Aide sociale éventuelle	Département	
	Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	Assurance maladie	État	
	Services de soins, d'aide et d'accompagnement	Assurance maladie - aide sociale	État-département	
	Services d'aide à domicile (SAAD)	Aide sociale - caisses de retraite (action sociale facultative)	Agrément : préfet	
<b>Handicap mental, polyhandicap, adultes</b>	Foyers d'hébergement ou foyer de vie	Aide sociale	Département	I - 7°
	Maison d'accueil spécialisée (MAS), Foyer d'accueil	Assurance maladie - Aide sociale	État-département	

	médicalisé (FAM), Services de soins, d'aide et d'accompagnement			
	Service d'auxiliaires de vie	État - Aide sociale	État-département	
<b>Personnes sans domicile, en errance</b>	Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et notamment centres d'aide par la vie active, accueils de jour (boutiques de solidarité...), veille sociale (Samu social, équipes mobiles, téléphonie sociale « 115 », services d'accueil et d'orientation)	État + contribution le cas échéant des communes et de l'aide sociale départementale	État (en partenariat le cas échéant avec le département et les communes)	I - 8°
<b>tement des addictions</b>	Centres d'accueil pour toxicomanes et les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues (CAARUD).	Assurance maladie	État	I - 9°
	Centres d'accueil pour alcooliques, Appartements de coordination thérapeutique (VIH, maladies chroniques)	Assurance maladie	État	
<b>Autres hébergements</b>	Foyers de jeunes travailleurs (FJT)	État-aide sociale - caisse d'allocations familiales	État (conventionnement aide personnalisée au logement, code de la construction et de l'habitation)	I - 10°
<b>Centres de ressources</b>	Centres de ressources: handicap rare, autisme, traumatisme crânien, maladie d'Alzheimer. Autres (centres locaux d'information et de coordination...)	Assurance maladie	État	I - 11°
<b>Demandeurs d'asile</b>	Centre d'accueil de demandeurs d'asile	État	État	I - 13°
<b>Majeurs à protéger</b>	Services mettant en œuvre le mandat spécial au profit de majeurs protégés	État + Majeur protégé	État	I - 14°

	Services mettant en œuvre l'aide à la gestion du budget familial	État + Majeur protégé	État	I - 15 °
<b>Autres</b>	Structures expérimentales dérogeant aux articles L. 162-31 et L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale : possibilité de décisions déconcentrées et/ou décentralisées	Toutes possibilités	Selon les cas : État ou département ou État-département	I - 12 °
	Lieux de vie non traditionnels	Aide sociale (principalement)		III

Source : Wikipédia - Établissement ou service social ou médico-social  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tablissement\\_ou\\_service\\_social\\_ou\\_m%C3%A9dico-social](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tablissement_ou_service_social_ou_m%C3%A9dico-social)